

## **Vevey présente sa nouvelle stratégie d'aménagement du territoire**

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

**La Municipalité de Vevey a pris en considération les refus de différents projets d'urbanisme soumis au corps électoral. Dans sa nouvelle stratégie, elle propose de suspendre temporairement les importants projets immobiliers en cours d'élaboration jusqu'à la mise à jour de l'image directrice prélude au Plan directeur communal. L'objectif est d'aboutir à des réalisations en phase avec les attentes des Veveysannes et Veveysans.**

Soucieuse de coordonner son développement de manière globale et concertée, la Municipalité de Vevey s'engage à réviser ses outils de planification territoriale soit son Plan directeur communal (PDCoM) et son Plan général d'affectation par secteur. Cette démarche – qui se fera en deux temps - répond également à une volonté du Conseil communal.

Dans un premier temps, les autorités entendent élaborer un concept directeur définissant les grandes lignes du développement de la ville. Ce document servira ensuite de base à la mise à jour du PDCoM, lequel déterminera plus précisément les objectifs d'aménagement de la Commune.

Le Plan général d'affectation permettant de développer de nouveaux projets de logements, d'activités (commerces, services, etc.) et d'équipements publics pourra commencer une fois le concept directeur adopté par le Conseil communal. Il s'agira ensuite d'adapter le PGA qui fixera les affectations et les règles de construction pour l'ensemble du territoire communal. Par souci d'efficacité, cette révision se fera par secteur (les 4 quadrants qui composent la ville, délimités par la Veveyse et les voies CFF).

Pour le quadrant de Plan-Dessus (nord-ouest), qui est soumis à une forte pression immobilière, la Municipalité a décidé de mettre en œuvre une mesure conservatoire appelée «zone réservée», afin qu'aucun développement ne rentre en contradiction avec le contenu de la nouvelle réglementation en cours d'élaboration. La zone réservée prévue aura comme effet de mettre provisoirement en suspens les projets de développement durant le temps nécessaire au processus et à l'acceptation par le Conseil communal et par le Canton de nouvelles règles de construction.

Cette mesure de mise en attente prendra fin dès que les nouvelles planifications réglementaires (PPA, PQ ou PGA selon les cas) entreront en vigueur. La zone réservée prévue est actuellement à l'examen préalable auprès du Service du développement territorial du Canton de Vaud. La Municipalité souhaite qu'elle soit mise à l'enquête avant la fin de l'année 2017, afin que le Conseil communal puisse approuver la démarche au printemps prochain.

Sur l'ensemble de la commune, la mise à l'enquête de nouvelles planifications de constructions telles que des plans partiels d'affectation (PPA) ou des plans de quartier (PQ) devra également attendre la mise sous toit du concept directeur. Le but est de répondre aux attentes du Conseil communal et du corps électoral et d'établir de nouvelles règles qui répondront aux critiques émises lors des votations précédentes.

Plusieurs illustrations sont publiées ce jour sur [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch) ainsi que sur la page Facebook de la Ville et celle de la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable, afin d'informer la population de la stratégie communale en aménagement du territoire. Cette dernière a par ailleurs été présentée ce jeudi 7 septembre au Conseil communal. Cette stratégie fera l'objet d'une demande de crédit d'étude au Conseil communal en fin d'année.

### **Contacts**

- Jérôme Christen, municipal, Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable, 079 213 42 56, [jerome.christen@vevey.ch](mailto:jerome.christen@vevey.ch)
- Julien Cainne, chef de service, Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable, 021 925 34 93/96, [julien.cainne@vevey.ch](mailto:julien.cainne@vevey.ch)